



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANCAMIDE 3623

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ANCAMIDE 3623

Numéro du produit 14640

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Belgium
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence
national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 14640

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé
humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 -
H304

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

ANCAMIDE 3623

| | |
|----------------------------------|--|
| Mentions de danger | <p>EUH208 Contient du TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> |
| Mentions de mise en garde | <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> |
| Contient | XYLÈNE, N-BUTANOL |

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|------------------------|----------------------|--|
| XYLÈNE | | <40% |
| Numéro CAS: 1330-20-7 | Numéro CE: 215-535-7 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-XXXX |
| Classification | | |
| Flam. Liq. 3 - H226 | | |
| Acute Tox. 4 - H312 | | |
| Acute Tox. 4 - H332 | | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | | |
| STOT SE 3 - H335 | | |
| STOT RE 2 - H373 | | |
| Asp. Tox. 1 - H304 | | |
| N-BUTANOL | | <10% |
| Numéro CAS: 71-36-3 | Numéro CE: 200-751-6 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484630-38-XXXX |
| Classification | | |
| Flam. Liq. 3 - H226 | | |
| Acute Tox. 4 - H302 | | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | | |
| Eye Dam. 1 - H318 | | |
| STOT SE 3 - H335, H336 | | |

ANCAMIDE 3623**TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE****<1%**

Numéro CAS: 112-24-3

Numéro CE: 203-950-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487919-13-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 4 - H312

Skin Corr. 1B - H314

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1 - H317

Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|-------------------------|--|
| Inhalation | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin. |
| Ingestion | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. |
| Ingestion | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. |
| Contact cutané | Irritation cutanée. |
| Contact oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

ANCAMIDE 3623

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de soufre (SOx). Ammoniac ou amines.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Contenir et collecter les eaux d'extinction. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter le contact avec des oxydants.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLÈNE

ANCAMIDE 3623

D

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 100 ppm 442 mg/m³Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 50 ppm 221 mg/m³**N-BUTANOL**Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 20 ppm 62 mg/m³

D

D = Absorption de peau.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)**Commentaires sur les composants**

WEL = Workplace Exposure Limits

DNELTravailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 77 mg/m³Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m³Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg p.c. /jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.327 mg/l

- eau de mer; 0.327 mg/l

- rejet intermittent; 0.327 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l

- Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg

- Sol; 2.31 mg/kg

N-BUTANOL (CAS: 71-36-3)**Commentaires sur les composants**

WEL = Workplace Exposure Limits

DNELTravailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 310 mg/m³Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 55 mg/m³

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.125 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.082 mg/l

- eau de mer; 0.0082 mg/l

- rejet intermittent; 2.25 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 2476 mg/l

- Sédiments (eau douce); 0.178 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 0.0178 mg/kg

- Sol; 0.015 mg/kg

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS: 112-24-3)**Commentaires sur les composants**

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

ANCAMIDE 3623

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Ambré. |
| Odeur | Acre. |
| Seuil olfactif | Absence de données. |
| pH | pH (solution concentrée): 10 |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 135°C |
| Point d'éclair | > 25°C |
| Taux d'évaporation | Absence de données. |
| Facteur d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Absence de données. |
| Autre inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur | Absence de données. |
| Densité relative | 0.94 |

ANCAMIDE 3623

| | |
|---|-------------------------------|
| Densité apparente | Pas d'information disponible. |
| Solubilité(s) | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Absence de données. |
| Température de décomposition | Absence de données. |
| Viscosité | 9000 mPa s @ 20°C |
| Propriétés explosives | Absence de données. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Non disponible. |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Autres informations | Aucune information requise. |
| Indice de réfraction | Pas d'information disponible. |
| Taille de particules | Pas d'information disponible. |
| Poids moléculaire | Pas d'information disponible. |
| Volatilité | Pas d'information disponible. |
| Concentration de saturation | Pas d'information disponible. |
| Température critique | Pas d'information disponible. |
| Composé organique volatil | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|-------------------|--|
| Réactivité | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|-------------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|---------------------------|--|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. |
|---------------------------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|---|--------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Indéterminé. |
|---|--------------|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|----------------------------|--|
| Conditions à éviter | Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. |
|----------------------------|--|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|-------------------------------|---|
| Matières incompatibles | Oxydants puissants. Métaux actifs chimiquement. |
|-------------------------------|---|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|---|
| Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Acide nitrique (HNO ₃). Ammoniac ou amines. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Aldéhydes. |
|--|---|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

ANCAMIDE 3623

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 5.050,51

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 2.756,89

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 27,57

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas de données de test particulières disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Informations toxicologiques sur les composants

XYLÈNE

ANCAMIDE 3623

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4.300,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 4300 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 4.300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 1100 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. Complètement réversible en 7 jours.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Aberration chromosomique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité, Etude sur une génération - , Inhalatoire, Vapeur, Rat Négatif.

Toxicité pour la reproduction - développement Tératogénicité: - : , Inhalatoire, Vapeur, Rat Négatif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

ANCAMIDE 3623

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL (90d) 4.35 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Nocif par inhalation. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

Contact cutané

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

N-BUTANOL

Toxicité aiguë - orale

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion. (Annex VI 1272/2008 CLP)
DL₅₀ 2292 mg/kg, Orale, Rat, Femelle OECD 401

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3.430,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 3430 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3.430,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 17,76

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ (4h) > 17.76 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat (0 Décès.) OECD 403

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 17,76

ANCAMIDE 3623

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges. Irritant pour les voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. Dépression du système nerveux central. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Effet narcotique. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée.

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.719,0

ANCAMIDE 3623

| | |
|---|---|
| Espèces | Rat |
| ETA orale (mg/kg) | 1.719,0 |
| <u>Toxicité aiguë - cutanée</u> | |
| Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) | 1.465,0 |
| Espèces | Lapin |
| ETA cutanée (mg/kg) | 1.465,0 |
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures. |
| Contact cutané | Nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Contact oculaire | Provoque des brûlures. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Informations écologiques sur les composants**XYLÈNE**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

N-BUTANOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants**XYLÈNE**

toxicité aquatique aiguë

ANCAMIDE 3623

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: 2-11 (Roccus saxatilis); 13,5 (Lepomis macrochirus); 21,0 (Phimepales promelas) mg/l, CL ₅₀ , 96 heure: 2.6 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) OECD 203 Données de références croisées. NOEC, 56 jour: > 1.3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 1-5 mg/l, Daphnia magna CE ₅₀ , 24 heure: 1 mg/l, Daphnia magna OECD 202 Données de références croisées. |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CI ₅₀ , 72 hours: 3-5 (Selenastrum sp.) mg/l, Algues EC10, 72 heure: 1.9 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata Données de références croisées. ErC50, 72 heure: 4.36 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata Données de références croisées. |
| Toxicité aiguë - microorganismes | CE ₅₀ , 3 heure: >157 mg/l, OECD 209 Données de références croisées. |

toxicité aquatique chronique

| | |
|--|--|
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | EC10, 21 jour: 1.91 mg/l, Daphnia magna OECD 211 Données de références croisées. |
|--|--|

N-BUTANOL

| | |
|-----------------|--|
| Toxicité | Pas considéré toxique pour les poissons. |
|-----------------|--|

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: 1376 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) OECD 203 |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 1328 mg/l, Daphnia magna OECD 202 |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 96 heures: 225 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201 CI ₅₀ , 72 heure: 4787 mg/l, Chlorella vulgaris OECD 201 |
| Toxicité aiguë - microorganismes | EC10, 17 heure: 2476 mg/l, Pseudomonas putida |

toxicité aquatique chronique

| | |
|--|---|
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | NOEC, 21 jour: 4787 mg/l, Daphnia magna OECD 211 |
|--|---|

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

| | |
|-----------------|--|
| Toxicité | Le produit contient une substance nocive pour les organismes aquatiques. |
|-----------------|--|

toxicité aquatique aiguë

| | |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë - poisson | LC50, 96 heures: 330 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
|---------------------------------|--|

ANCAMIDE 3623

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 31.1 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 20 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 87.8%: 28 jour
OECD 301F

N-BUTANOL

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 92 %: 15 jours

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: 5.4 - 25.9, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Coefficient de partage log Pow: 2.77 - 3.2

N-BUTANOL

Potentiel de bioaccumulation FBC: 3.16,

Coefficient de partage log Pow: 1.0 OECD 117

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Kow: -2.65

12.4. Mobilité dans le sol

ANCAMIDE 3623

Mobilité Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**XYLÈNE**

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

N-BUTANOL

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Constante de Henry 0.986 Pa m³/mol @ 25°C

Tension de surface 69.9 mN/m @ 20°C OECD 115

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**XYLÈNE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

N-BUTANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**XYLÈNE**

Autres effets néfastes Indéterminé.

N-BUTANOL

Autres effets néfastes Aucune information requise.

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

ANCAMIDE 3623

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Information générale | Ne pas percer ou incinérer, même vide. Déchets classés comme déchets dangereux. |
| Méthodes de traitement des déchets | Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|----------------|---|
| Général | Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. |
|----------------|---|

14.1. Numéro ONU

| | |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1993 |
| N° ONU (IMDG) | 1993 |
| N° ONU (ICAO) | 1993 |
| N° ONU (ADN) | 1993 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT XYLÈNE, N-BUTANOL) |
| Nom d'expédition (IMDG) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT XYLÈNE, N-BUTANOL) |
| Nom d'expédition (ICAO) | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS XYLENE, BUTANOL-norm) |
| Nom d'expédition (ADN) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT XYLÈNE, N-BUTANOL) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------------------|----|
| Classe ADR/RID | 3 |
| Code de classement ADR/RID | F1 |
| Étiquette ADR/RID | 3 |
| Classe IMDG | 3 |
| Classe/division ICAO | 3 |
| Classe ADN | 3 |

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | III |
| Groupe d'emballage (IMDG) | III |
| Groupe d'emballage (ICAO) | III |
| Groupe d'emballage (ADN) | III |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---|------|
| Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin | Non. |
|---|------|

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ANCAMIDE 3623

| | |
|---|----------|
| EmS | F-E, S-E |
| Catégorie de transport ADR | 3 |
| Code de consignes d'intervention d'urgence | •3Y |
| Numéro d'identification du danger (ADR/RID) | 30 |
| Code de restriction en tunnels | (D/E) |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ANCAMIDE 3623

| | |
|---|--|
| Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité | <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>Kow: Coefficient de partage octanol-eau.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.</p> <p>MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.</p> <p>cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.</p> <p>FBC: Facteur de bioconcentration.</p> <p>DBO: Demande biochimique en oxygène.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.</p> <p>NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.</p> <p>DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.</p> <p>LE50: limite d'exposition 50</p> <p>hPa: Hektopaskal</p> <p>LL50: Lethal Chargement cinquante</p> <p>OCDE: Organisation de coopération et de développement économique</p> <p>POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau</p> <p>Un appareil respiratoire autonome: SCBA</p> <p>STP Stations d'épuration</p> <p>COV: Composés organiques volatils</p> |
| Sigles et abbréviations utilisés dans la classification | <p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> |
| Références littéraires clés et sources de données | Information du fournisseur. |
| Commentaires sur la révision | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente. |
| Date de révision | 23-04-19 |
| Numéro de version | 1.000 |
| Remplace la date | 11-01-16 |
| Numéro de FDS | 14640 |

ANCAMIDE 3623

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE. Peut produire une réaction allergique.

Signature

Jitendra Panchal